

Formation CSE pour les entreprises de moins de 300 salariés (CSSCT)

Tous les représentants du CSE qui s'engagent dans leur premier mandat bénéficient d'une formation initiale réglementaire de 5 jours pour s'approprier les missions en matière de santé-sécurité.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Remplir efficacement la fonction d'élu du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Public Visé

- Membres du CSE des entreprises de 11 à 299 salariés
- Salarié désigné compétent en protection des risques professionnels
- Dirigeants
- Responsable sécurité
- Responsable RH
- La formation s'adresse à un groupe jusqu'à 10 personnes

Pré Requis

- Aucun

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Contribuer à une politique globale de santé au travail et de prévention des risques dans l'entreprise,
Connaître les prérogatives du CSE en matière de santé sécurité du travail. Son rôle et ses missions confiés, ses règles de fonctionnement, Prendre connaissance des enjeux en matière de santé au travail et de prévention des risques,
Prendre connaissance des obligations réglementaires en matière de santé sécurité et conditions de travail,
S'approprier des outils pour agir sur la prévention des risques professionnels (analyse des situations de travail, proposition de mesures préventives et/ou correctives, promotion de la prévention des risques professionnels)

Méthodes pédagogiques

La formation est basée sur l'échange entre le formateur et les stagiaires, alternance entre apports théoriques et exercices d'application.
Visite de terrain pour analyse de poste et remontées de terrain.

Parcours pédagogique

1) Place de la SSCT au sein des missions CSE

La place de la SSCT au sein du CSE
Moyens de fonctionnement du CSE
Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?
Les différents acteurs de la prévention
Obligations partagées en matière de SSCT

2) Mise en place, rôle et missions de la CSSCT

Qu'est-ce que la CSSCT ?
Missions confiées à la CSSCT par le CSE
Moyens d'action de cette commission
Intervention couplée avec le CSE

3) Consultations du CSE en matière de SSCT

Quelles consultations en matière de SSCT ?
Rappels du processus consultatif

4) La prévention des risques professionnels

Définition de la prévention et aspects légaux
Le document unique (DUERP)
Différences entre Danger, Risque et Dommage

5) La problématique des risques psychosociaux

Aspect juridique du risque psychosocial
Les troubles psychosociaux (TPS)
Les 6 facteurs des risques psychosociaux
Les conséquences des risques psychosociaux

6) Comment faire face au stress et aux RPS ?

La prévention des risques psychosociaux
Les mécanismes du stress
Deux grandes catégories de stressés

Cas du harcèlement moral & sexuel

7) Que sont les troubles musculo-squelettiques ?

Facteurs responsables des TMS
Localisation et types de TMS courants
Gestes & postures au secours des TMS
Empêcher la survenance des TMS

8) Réalisation d'une inspection SSCT

Détection des risques professionnels

Analyse et évaluation des risques

9) Analyse d'un accident de travail & de trajet

Définition de l'accident de travail

Définition de l'accident de trajet

Comment utiliser son droit de retrait ?

Droit d'alerte en cas de danger grave & imminent

Enquête lors d'un accident de travail

Analyse de la situation de travail

10) Les maladies professionnelles et MCP

Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?

Tableaux INRS

Procédure de reconnaissance d'une MP

11) La pénibilité et la qualité de vie au travail

Les facteurs de risques liés à la pénibilité

Éclairages sur le dispositif C2P

Champ de la qualité de vie au travail

Négocier un accord QVT

12) Visite des locaux et prévention des risques

Utilisation du retour d'expériences des apprenants, apports du formateur de manière explicative, réalisation d'exercices menés seul et en groupe, moments de mise en pratique : visite de site, réalisation d'arbres des causes, élaboration de plans d'actions.

Pour les formations sur son site, le client mettra à disposition du formateur une salle de cours et permettra l'accès à tout ou partie de l'entreprise. Il fournira les documents nécessaires, notamment le DUERP de l'établissement.

Moyens pédagogiques

Exercices, quizz, mise en situation, escape game virtuel sur les TMS, jeux de plateau type Cluedo pour comprendre l'analyse d'un AT ou MP ou harcèlement.

Projection du cours au format PPT par le formateur, utilisation de vidéo pour animer le cours, remise du cours.

Méthodes et modalités d'évaluation

La formation sera sanctionnée par une attestation de formation.



Durée

35.00 Heures

5

Jours

Effectif

De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

CYRIL LARCHEVEQUE
Responsable commercial

Tél. : 0473511529

Mail : drtformation@jakubowski-france.fr